

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22/12/2021

ID : 022-200067981-20211214-DELBU202112_126-DE



Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du

DÉPARTEMENT D'ILLE -ET - VILAINE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9

mél.: drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Jean - Marie ZOPPIS

téléphone: 02 99 66 29 43

courriel: jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 4853251

Réf OSE: 2021-22162-49632

le 13/07/2021

Le Directeur à

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR

A L'ARGOAT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle de terrain à bâtir à urbaniser.

Adresse du bien : Rue Pierre Loti 22500 Paimpol

Valeur vénale : 154 360 € HT soit 20 € HT /m² (dont 21 000 €HT l'emprise de

10 mètres de profondeur située en front de mer)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 022-200067981-20211214-DELBU202112_126-DE

1 - SERVICE CONSULTANT

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT

AFFAIRE SUIVIE PAR: MONSIEUR THERIN EMMANUEL

2 - DATE

de consultation : 25/06/2021 de réception : 25/06/2021

de visite:

de dossier en état : 25/06/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition amiable d'une parcelle de terrain à bâtir à urbaniser .Gestion d'un ouvrage de protection contre la submersion marine .

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle cadastrée AB 378 d'une contenance totale de 7 718 m² actuellement cultivée .

Façade en front de mer d'environ 105 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire :Indivision simple : Secours Catholique + Fondation ATD Quart Monde + Fondation pour la recherche Médicale + Les Petits Frères des Pauvres

6 - URBANISME - RÉSEAUX

Parcelle située en zone 2AUp au P.L.U de la commune . Emplacement réservé . PPRI .

La zone 2AUp est destinée principalement à accueillir les constructions et ouvrages liées au fonctionnement du port, à son animation et à l'accueil touristique.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale de l'ensemble est estimée à 154 360 € HT (dont 21 000 €HT l'emprise de 10 mètres de profondeur sur 105 m² le longueur située en front de mer)

avec une marge d'appréciation de 10 %

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 022-200067981-20211214-DELBU202112_126-DE

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est d'un an.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques et par délégation,

ZOPPIS Jean - Marie

Inspecteur

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.